

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative au survol d'Anderlecht durant la nuit.

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de inwoners geeft lezing van de volgende tekst:

Plusieurs fois par semaine, les Anderlechtois et Anderlechtoises vivant sous la route aérienne dite « route du canal » subissent les vrombissements des moteurs d'avions-cargos dès 3h30 du matin. Durant le week-end, ces vrombissements sont repoussés à 6h15 du matin. Notre grasse-matinée des samedis et dimanches s'achève donc à 6h15.

Il devrait être évident pour tous et toutes, et donc y compris pour les décideurs, qu'un sommeil d'une durée suffisante et sans interruption est l'un des fondamentaux, l'un des piliers d'une bonne santé.

En effet, tout le monde a déjà eu, au moins une fois dans sa vie, l'expérience désagréable d'être réveillé en pleine nuit par un bruit fort. Chacun et chacune d'entre vous peut donc se représenter les conséquences de ces interruptions de sommeil répétées toutes les semaines, plusieurs fois par semaine, sur le moral et la santé. Des études scientifiques ont mis en évidence une réduction des années de vie en bonne santé à cause des survols de nuit. Les affections favorisées par ces survols sont notamment les maladies cardiovasculaires, la réduction des capacités cognitives des enfants, un risque accru de diabète, un risque accru de dépression, un risque accru de maladies dues au stress oxydatif et à l'inflammation.

Par ailleurs, ces risques sont également présents chez les personnes qui sont soumises aux bruits des avions durant leur sommeil sans en avoir conscience (sans se réveiller totalement).

Certaines personnes vont nous opposer comme argument que ces vols cargos ne peuvent s'effectuer à un autre moment que durant la nuit car les créneaux de vols durant la journée sont tous déjà pris et que ces vols de cargos sont indispensables pour la santé économique du pays et pour l'emploi. Ces arguments démontrent une absence de mise en perspective.

L'économie c'est avant tout prendre soin de nos ressources, les utiliser à bon escient, ne pas les gaspiller. L'économie peut s'appliquer à la santé car il est absurde de dépenser de l'énergie tout en détruisant le sommeil et donc la santé de citoyens (y compris des travailleurs de nuit) pour ensuite dépenser de l'argent en médicaments qui auront pour vocation de tenter de réparer cette santé abîmée.

Le survol de nuit est antidémocratique. C'est une atteinte grave à la santé. Nous demandons qu'à l'instar de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert et de Bruxelles-Ville, la Commune d'Anderlecht adopte une motion pour réclamer l'interdiction du survol entre 22h00 et 7h00 du matin. Par ailleurs, la Commune de Woluwe-Saint-Pierre a interpellé la Ministre « N-VA » Zuhair DEMIR dans le cadre du renouvellement en cours du permis d'exploitation et les Bourgmestres de Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe se sont alliés pour dénoncer les nuisances subies par leurs concitoyens. C'est au tour d'Anderlecht de s'engager pour défendre le sommeil de ses habitants !

Chaque nuit de sommeil gâché à un coût sur notre espérance de vie en bonne santé. N'attendez plus pour agir !

Nous demandons également à chaque Conseiller ici présent de s'engager à relayer notre souffrance au sein de son parti et à faire une proposition d'introduction de la suppression des vols de nuit dans le programme de son parti au niveau fédéral puisqu'il s'agit ici d'une compétence fédérale. A ce niveau-là, deux partis se sont actuellement clairement opposés au vols de nuit. Cela ne fait pas une coalition à la Chambre. Nous avons besoin que d'autres partis les rejoignent pour pouvoir acter la fin du survol nocturne de Bruxelles et nous espérons aussi que ce soit le cas à Liège et pour tous les autres habitants qui subissent les mêmes nuisances.

Nous demandons également à chaque Conseiller et Conseillère communal(e) ici présent(e) de développer au sein de son parti une vision à long terme d'une Belgique économe en ressources et prospère en nourriture saine, en sommeil, en qualité de vie, en éducation, en soins de santé et en emplois, ainsi qu'un phasage pour y arriver. On imagine que cela ne se fera pas du jour au lendemain mais il est temps de planifier tout cela.

S. BENNANI remercie la représentante des habitants d'avoir amené ce débat au Conseil communal. Il est vrai que se sont plutôt des Communes telles que Woluwé-Saint-Pierre, Berchem-Sainte-Agathe et Jette qui se mobilisent énormément. Ce sont des Communes où le revenu par habitant est beaucoup plus important qu'à Anderlecht mais, néanmoins, cette dernière est réellement impacté par le survol de nuit. Il est dommage et dommageable que rien n'ait été fait au cours de ces quatre dernières années à ce sujet par le Ministre fédéral, Monsieur GILKINET.

Elle promet et garantit à la représentante des habitants qu'elle déposera le mois prochain une motion relative au survol de nuit visant à ce que le Conseil interpelle le Ministre GILKINET. Pour « Les Engagé.e.s », le survol de nuit est quelque chose de totalement insupportable.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'il n'y a pas que des inconvénients à l'est de Bruxelles. Il est vrai qu'il y a quelques années, une motion a été votée quant à cette question. A priori, beaucoup de personnes s'imaginent qu'aucun inconvénient n'est subi par les population de l'ouest de Bruxelles, sur prétexte qu'elles sont plus géographiquement éloignées de l'aéroport. Les habitants attirent à juste titre l'attention que ce n'est pas la réalité pour un certain nombre de vols. La « Route du canal » a posé par le passé un certain nombre de problèmes, qui persistent toujours. Il ne faut pas perdre de vue cette réalité, sous prétexte d'être plus éloignés de l'aéroport ou qu'Anderlecht abrite une population socialement plus fragilisée. C'est avec grand intérêt que G. VAN GOIDSENHOVEN examinera collectivement et de façon constructive le projet de motion annoncé par S. BENNANI. Sa volonté est de rester attentif à la qualité de vie déjà bien abimée à Anderlecht.

G. VERSTRAETEN zegt dat dat een moeilijk probleem is. Toen hij in Kuregem woonde, heeft hij dit geluid kunnen ervaren. Hij kent wel dat lawaai en kan zeggen dat dat niet altijd aangenaam is, maar het is voor hem niet onleefbaar.

Als hij het goed begrijpt, willen de inwoners een algemeen verbod op nachtvluchten. Hij zal eerlijk zijn, en denkt dat dat niet erg realistisch is. Deze aanvraag betreft ook sommige economische argumenten die moeten ook degelijk afgewogen worden. Het belang van de luchthaven van Zaventem In de internationale logistiek moet niet onderschat worden.

Wat men wel moet proberen te doen is de lasten juist verdelen qua nachtvluchten en, indien mogelijk proberen ze tot een minimum en draaglijk niveau te beperken. Het probleem dat hij daar vaststelt is dat dat altijd een politiek drama is, en een politiek getouwtrek. Brussel wil geen nachtvluchten maar bepaalde Vlaamse gemeenten dan ook niet. En op federaal niveau slaagt men er dan niet in om daarover te beslissen.

G. VERSTRAETEN vreest dat dat een beetje een geblokkeerd probleem is omdat, inderdaad, de federale regering heeft, op dat vlak, geen enkele stap vooruitgezet. Minister GILKINET heeft op een bepaald moment gezegd "*We gaan alle nachtvluchten verbieden*" maar, wederom, dat is niet realistisch, gelet op het feit dat daar bijna ook 30.000 banen vanaf hangen! Er zou dus een manier moeten gevonden worden om dat te objectiveren zoveel als mogelijk, en te kijken op welke manier kunt men het doen dat men zo weinig mogelijk mensen storen, om ervoor te zorgen dat die verdeling ook zo goed zit.

G. BORDONARO remercie la représentante des habitant pour son interpellation qui permet de mettre en lumière un problème important. Le survol de nuit tout le monde l'entend à un moment donné à Anderlecht. Ce n'est pas qu'une question de nuisances mais aussi de santé publique, fait que l'on a tendance à oublier. Souhaite-t-on qu'il n'y ait plus de survol nocturne ? Personnellement, il aimerait, comme tout le monde, ne pas entendre ce bruit, mais pour être honnête, il n'y a pas de solution miracle. Par

contre, une solution doit être prise au niveau fédéral. Les Communes peuvent donc lui donner un signal et lui mettre la pression. Il faut que le fédéral traite cela et se mette d'accord. Bruxelles va vouloir se défendre, ensuite ce sera au tour de la Flandre et de la Wallonie. Cela va ainsi tourner en rond pendant plusieurs années. Quelles solutions peut-on prendre ? Il faut mettre beaucoup plus d'énergie dans ce dossier pour tenter de limiter le plus possible les survols de nuit.

Monsieur l'Echevine KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

De Heer de Schepen KESTEMONT geeft lezing van het volgend antwoord:

Votre interpellation nous est adressée dans un moment charnière de la procédure en cours car, effectivement, ce dossier est actuellement à l'enquête publique dans les Communes jusqu'au 8 janvier 2024.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins d'Anderlecht a également souhaité faire entendre son avis durant le processus pour le renouvellement de la demande de permis d'environnement qui a été introduite le 6 juillet 2023 par « Brussels Airport Company » auprès de la Région flamande.

Pas plus tard que lors de la séance du Collège du mardi 19 décembre 2023 un avis conditionnel a été formulé et sera transmis officiellement dans le cadre de cette enquête publique.

Nous partageons vos remarques et observations sur les effets de ces survols de nuit et les effets nuisibles immédiats sur notre santé.

Il est primordial de prêter une attention toute particulière à la protection de l'environnement et le droit à un environnement sain et de qualité pour tous et plus particulièrement les riverains impactés, constitue un droit inaliénable qui ne porte nullement préjudice au développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National.

Nous pouvons nous baser sur l'expérience d'un grand nombre d'aéroports européens, dont les avions survolent plus de 30.000 habitants, disposent d'une politique d'insonorisation ou d'isolation et/ou d'expropriation visant à réduire les nuisances sonores et environnementales de la population survolée.

Il est donc également dans l'intérêt à long terme de l'aéroport de Bruxelles-National de gérer la question du bruit comme tout autre risque commercial.

Le Collège a donc décidé de prévoir comme conditions à ce renouvellement les éléments suivants:

- Interdire les vols de nuit entre 22h et 7h de la même manière que de nombreux aéroports européens suspendent complètement leur exploitation durant la nuit pour cesser de compromettre la santé de leurs riverains ;
- Limiter le nombre de mouvements aériens à 220.000 par an ;
- Limiter l'utilisation de la route dite du « Canal » à son strict minimum ;
- Prendre en compte et faire respecter les normes de bruit définies dans l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la lutte contre le bruit généré par le trafic aérien ;
- Prendre en compte des recommandations visant à réduire les nuisances sonores présentées dans l'étude d'incidences « ENVISA » ;
- Ne pas augmenter le trafic cargo ;
- Diminuer le niveau de bruit individuel de chaque avion (QC) de jour pour devenir raisonnable et acceptable (8/14,3) ;
- Prévoir le renouvellement des flottes des compagnies aériennes, surtout cargos, fret et intégrateurs opérant à Bruxelles-National ;
- D'introduire une zone de basses émissions en l'air, de sorte que seuls les avions peu bruyants et à terme les avions à faible émission de carbone puissent fréquenter l'aéroport ;
- Limiter dans le temps et pour une durée de 15 ans le permis d'environnement.

Je reste bien évidemment disponible ainsi que le service « Permis d'Environnement » si vous souhaitez de plus amples explications sur le dossier.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que le Collège a devancé toute motion qui pourrait être prise en la matière puisqu'il a déjà décidé cela lors de sa séance de la semaine dernière. Quant au positionnement des Communes l'une par rapport à l'autre il garantit que lors de la « Conférence des Bourgmestres » elles se sont alignées et partagent le même avocat, ce qui prouve qu'elles sont sur la même longueur d'onde.

La représentante des habitants remercie le Collège pour la réponse donnée à l'enquête publique qui correspond effectivement aux demandes des habitants. Elle précise que la demande d'interdiction des vols de nuit ne se résume pas à un jeu de ping-pong entre la Flandre et Bruxelles car toutes les associations citoyennes se sont unies ; les associations de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles ont un consensus. Tout le monde demande à dormir pendant la nuit. Dans le cadre de son métier, elle explique aux jeunes qu'une bonne nuit de sommeil est indispensable à la mémorisation et à la concentration alors que, pour l'instant, le Gouvernement donne son feu vert au vacarme des avions durant la nuit. Cela équivaut à du tapage nocturne, ce qui devrait être interdit. On sacrifie ainsi le développement optimal de certains jeunes, habitant par exemple sur la « Route du canal » au nom de l'intérêt supérieur de la Nation, au nom du fait que cela génère des emplois. Mais encore faut-il voir la qualité de ces emplois, et à quel prix. En terme d'emploi, on manque de vélocistes qualifiés pour lesquels il y a beaucoup de places vacantes. On manque de réparateurs en tout genre alors que toutes les machines vont devoir être réparables. Nous manquons d'artisans pour le recyclage des déchets. On croule sous les déchets alors que nous disposons de plein de ressources qui pourraient être utilisées pour faire d'autres choses. On manque aussi de certificateurs énergétiques, d'ouvriers dans le bâtiment, etc.

Concernant la santé économique du pays, elle se souvient que la précédente Première Ministre Sophie WILMES voulait que l'aéroport de Bruxelles soit la plaque tournante européenne en le faisant croître. Se rend-t-on compte que ce modèle constitue une porte grande ouverte aux entreprises, sous couvert de l'économie du pays, alors que ce dernier est dégradé au point qu'on ne sait plus où trouver des œufs ne contenant pas de PFAS, alors qu'on ne sait plus où avoir confiance en l'eau potable. Ce modèle a pour conséquence qu'on ne peut plus avoir confiance, qu'on ne peut plus élever des poules dans les jardins en étant certains qu'on va pas être contaminés en mangeant leurs œufs. La représentante des habitants espère que la réponse de la Commune sera bien prise en compte et entendue. Elle espère aussi que l'interdiction des vols de nuit, de 22h à 7h, du matin figurera au programme d'un maximum de partis au niveau fédéral en 2024.